

Groupe d'appui départemental - Vienne 86
Critères de validation des PEdT

CRITÈRES	PRÉCISIONS
Concertation - Pilotage - Coordination	Le PEdt a fait l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire, et est partagé
Avec les équipes enseignantes	Sous quelle forme et sur quoi (réunions spécifiques, conseil d'école, projets, organisation des temps, outils...) ?
Avec les parents	Quels modes de consultation et modalités d'information ?
Avec les acteurs du périscolaire, les associations	Quels modes de concertation des coordonnateurs des activités périscolaires, directeurs des accueils périscolaires, intervenants des activités ?
Instances de pilotage et de concertation (comité de pilotage, conseil d'école)	Existence d'une instance de pilotage réunissant les différents acteurs (élus, enseignants, parents, professionnels du périscolaire) ; composition, fréquence des rencontres. Conseil d'école (consulté, associé...) Existence d'un coordonnateur du PEdT (fonction, rôle...)
Instances de concertation spécifiques	Existence de commissions thématiques, de groupes de travail, de réunions de fonctionnement multi acteurs par site...
Cohérence – complémentarité, continuité éducative	Le PEdT fait l'objet d'échanges et de formalisation sur les valeurs et objectifs éducatifs communs.
Entre les projets des écoles et les projets périscolaires	Connaissance, partage, voire évolution des différents projets
Entre les différentes activités proposées	Proposition de parcours éducatifs diversifiés dans les différents temps et tout au long de la scolarité (programmation, planification)
Entre les différents temps (temps scolaires, périscolaires (matin, midi, soir, mercredi), voire extrascolaires)	Lien avec les activités pédagogiques complémentaires (APC) Outils mis en place (charte d'engagements réciproques, règlement commun)
Avec d'autres dispositifs	Contrat Enfance Jeunesse, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité...
Actions et activités	Définies en lien avec les objectifs éducatifs visés Il s'agit autant d'actions sur les modes d'organisation (aménagement des espaces, formes d'accueil), que des activités proposées.
Prise en compte de l'équilibre de la journée et des besoins des enfants	Alternance des temps de repos, temps libres, temps encadrés Alternance des temps en petits groupes, grands groupes...
Liaison entre les différents temps	Organisation et formalisation des temps de transition.
Développement personnel de l'enfant, épanouissement, implication dans la vie collective	Nature et variété des activités, adaptation à l'âge des enfants, prise en compte de la dimension citoyenne (conseil d'enfants, association d'enfants, autres formes de consultation)
Egal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, sportives, artistiques et aux services d'accueil	Vigilance à apporter sur l'éventuel coût financier pour les familles et sur l'accueil des enfants à besoins particuliers.
Encadrement, Sécurité	Le projet doit garantir la sécurité physique et morale des enfants. L'organisateur est le premier responsable des enfants.
Qualification de l'encadrement	S'assurer de la qualification des intervenants et de leur capacité à animer un groupe d'enfants. Formations proposées pour améliorer les compétences des encadrants.
Honorabilité des intervenants	Elle est vérifiée dans le cadre des accueils périscolaires déclarés auprès de la DDSC. L'organisateur est garant de la sécurité des enfants.
Taux d'encadrement	Les taux d'encadrement sont réglementés pour les accueils de loisirs et pour les activités sportives (réf textes réglementaires). Dans tous les cas, il est recommandé que ces taux prennent en compte la spécificité du public, le lieu, l'activité, l'intervenant.

Consultez toutes les informations en cliquant sur ce lien : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-vie-associative/Politiques-Educatives-Locales2>